

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2665

21 novembre 2007

### SOMMAIRE

Alpha Fisca S.à r.l. ....	127877	Looking S.à r.l. ....	127876
Anime Factory (Benelux) SA .....	127884	Lux-Concept S.A. ....	127886
ArcelorMittal Belval & Differdange .....	127919	PanAlpina Sicav .....	127917
Arcelor Profil Luxembourg S.A. ....	127919	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	127902
Brixen S.A. ....	127881	Quilvest Europe .....	127892
Campria Capital Holding S.A. ....	127881	Ropperse S.A. ....	127908
Campria Capital Holding S.A. ....	127882	Saturne Technology, S.à r.l. ....	127902
Campria Capital Holding S.A. ....	127881	Scanship Environmental Luxembourg S.à r.l. ....	127878
Claims Luxco S.à r.l. ....	127887	Secogest .....	127886
Electricité Scheuer, s.à r.l. ....	127891	Secogest .....	127886
Equinoxe S.A. ....	127909	Serenity S.A. ....	127909
Financial Services S.à r.l. ....	127901	Sports Directs Luxembourg Retail, succusa- le de Sports World Belgium S.A. ....	127886
First National Holding S.A. ....	127889	Star Wash S.à r.l. ....	127884
Gavalli Properties S.A. ....	127893	Stream Sicav .....	127874
Holinvest S.A. ....	127920	Symmetry Arena S.à r.l. ....	127910
HSO Motors Europe S.à r.l. ....	127878	Tarec Immobilière S.A. ....	127889
Impish Investment Holding S.A. ....	127889	Tomkins American Investments S.à r.l. .	127874
Impish Investment Holding S.A. ....	127892	Tomkins Overseas Funding S.à r.l. ....	127882
Impish Investment Holding S.A. ....	127892	Two - One SCI .....	127890
Impish Investment Holding S.A. ....	127892	Two - One SCI .....	127884
Impish Investment Holding S.A. ....	127891	Utu Luxembourg 2 S.à r.l. ....	127893
Kelson Investments S.à r.l. ....	127887	ZithaKlinik S.A. ....	127889
L2i, s.à r.l. ....	127891		
Liseo S.A. ....	127901		

**Stream Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 88.622.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 9 octobre 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs:*

- Monsieur Giorgio Peterlongo, administrateur, demeurant au 41, Via Lomellina, I-20133 Milan;
- Monsieur Andrea Prencipe, administrateur, demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Federico Sella, administrateur, demeurant au 2, Via Italia, I-13900 Biella;

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises, a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007126939/1494/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 86.645.

In the year two thousand and seven, on the second of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.644, here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.645, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial C n ° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the second of October of each year, the accounting year having started on the thirtieth of September 2007 closing on the second of October 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on the third of October of each year and ends on the second of October of the subsequent year.»

127875

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.644,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au deux octobre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trente septembre 2007 clôturera le deux octobre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trois octobre de chaque année et se termine le deux octobre de l'année suivante.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€ 750.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29871. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128631/211/83.

(070149064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**Looking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerei.  
R.C.S. Luxembourg B 95.389.

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Franck DeGezelle, employé privé, demeurant à L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerei.

2.- Madame Emmy Bedden, ouvrière, demeurant à B-6700 Arlon, 46, Grand-Rue,

ici dûment représentée par Monsieur Franck DeGezelle, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 septembre 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

3.- LOOKING CATERING LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et de Wales, enregistrée sous le numéro 6309665, ayant son siège social au 5, Castle Street, Canterbury, Kent CT1 2FG,

ici dûment représentée par son directeur Monsieur Franck DeGezelle, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOOKING S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.389), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989 du 25 septembre 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparants sub 1.- et sub 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite Société et qu'ils prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Constatation préliminaire*

Les associés constatent que suite au décès, en date du 21 mars 2003, de l'associé David Bedden, détenteur de trente (30) parts sociales de la Société, lesdites parts sociales ont été transférées par voie de succession à sa fille unique Emmy Bedden, préqualifiée, laquelle est donc depuis lors devenue propriétaire de soixante (60) parts sociales de la Société.

*Première résolution*

1.- Il est pris acte que Monsieur Franck DeGezelle, préqualifié, cède toutes les quarante (40) parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société à la société LOOKING CATERING LIMITED, préqualifiée, pour le prix de cinq mille euros (5.000,- EUR), ce dont quittance.

2.- Il est pris acte que Madame Emmy Bedden, préqualifiée, cède toutes les soixante (60) parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société à la société LOOKING CATERING LIMITED, préqualifiée, pour le prix de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), ce dont quittance.

Ces cessions de parts sociales sont dûment acceptées pour compte de la Société par son gérant en conformité avec l'article 1690 du Code civil, respectivement l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à ces cessions de parts sociales, toutes les cent (100) parts sociales représentant le capital total de la Société sont désormais détenues par la société LOOKING CATERING LIMITED, préqualifiée.

*Deuxième résolution*

La société LOOKING CATERING LIMITED, préqualifiée, étant ainsi devenue l'associée unique de la Société, décide de transférer le siège social de la Société de L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, à L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerei.

En conséquence, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Oberpallen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme en matière de changement des Statuts.»

*Troisième résolution*

L'associée unique, la société LOOKING CATERING LIMITED, préqualifiée, accepte la démission de Madame Emmy Bedden, préqualifiée, de ses fonctions de gérante et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DeGezelle, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2007, Relation GRE/2007/4531. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007127008/231/65.

(070146745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Alpha Fisca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 25, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.765.

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALPHA FISCA S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.765, constituée suivant acte reçu le 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 944 du 26 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Leclercq, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur à L-8279 Holzem, Commune de Mamer, 25, route de Capellen.

2.- Modification afférente de la première phrase de l'article 2.1. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur à L-8279 Holzem, Commune de Mamer, 25, route de Capellen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2.1. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mamer».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Leclercq, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, LAC/2007/30435. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128667/211/43.

(070149062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**HSO Motors Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 120.237.

*Cession de parts sociales*

En vertu d'actes de cession sous seing privé datant des 9 et 31 août 2007, la société MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH a cédé la totalité de ses parts sociales, soit 7.360, comme suit:

	parts sociales
- ROSCO PROJEKTMANAGEMENT FÜR IMMOBILIENANLAGEN GmbH & Co. LIEGENSCHAFTSVERWERTUNG KG; .....	4.360
- Gregor von Opel; .....	1.500
- HANS-ULRICH SACHS GmbH. ....	1.500

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 9 août 2007, la société Hans-Ulrich Sachs GmbH a cédé 820 parts sociales à la société ROSCO PROJEKTMANAGEMENT FÜR IMMOBILIENANLAGEN GmbH & Co. LIEGENSCHAFTSVERWERTUNG KG.

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 9 août 2007, Gregor von Opel a cédé 820 parts sociales à la société ROSCO PROJEKTMANAGEMENT FÜR IMMOBILIENANLAGEN GmbH & Co. LIEGENSCHAFTSVERWERTUNG KG.

La répartition des parts sociales de la société se présente désormais comme suit:

	parts sociales
- HANS-ULRICH SACHS GmbH .....	6.000
- Gregor von Opel .....	6.000
- ROSCO PROJEKTMANAGEMENT FÜR IMMOBILIENANLAGEN GmbH & Co. LIEGENSCHAFTSVERWERTUNG KG .....	6.000
- Julia von Opel .....	2.000

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Référence de publication: 2007127088/1429/34.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03866. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Scanship Environmental Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 117.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.682.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P., a limited partnership incorporated on the 1st of August 2005 and existing under the laws of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Delaware, United States and being registered under number 3960849 with Corporation Trust Company acting through its general partner, AQUA GenPar II, L.P., acting through its general partner AQUA ADVISORS II, L.L.C., the sole holder of all shares of SCANSHIP ENVIRONMENTAL LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on the 26th of June 2006 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1725 on 15 September 2006, and whose articles have been amended for the last time on 18 December 2006 by deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 549 on 6 April 2007, represented by proxy by Ms Miriam Schinner, Rechtsanwältin, (such proxy initialled ne varietur by the appearing party and the notary shall remain annexed to the present).

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all four thousand seven hundred sixteen (4,716) shares with a par value of twenty-five euros (€ 25.-) each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows: Amendment of the last paragraph of Article 7 (Management, binding signature) of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any one of the managers or, in the event of classes of managers, by the signature of one class A manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 7, by the sole signature of the class B manager.»

After the above has been approved, the decision taken by the sole shareholder is as follows:

#### *Sole resolution*

It is resolved to amend the last paragraph of article 7 of the articles of association so as to read as follows:

«The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any one of the managers or, in the event of classes of managers, by the signature of one class A manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 7, by the sole signature of the class B manager.»

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P., un limited partnership créé le 1<sup>er</sup> août 2005 et existante sous les lois du Delaware et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Delaware, United States et étant enregistré sous le numéro 3960849 avec la Corporation Trust Company, agissant par son partenaire général, AQUA GenPar II, LP., agissant lui-même par son partenaire général AQUA ADVISORS II, L.L.C., l'associé unique de SCANSHIP ENVIRONMENTAL LUXEMBOURG S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 26 juin 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1725 le 15 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois le 18 décembre 2006, par acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 le 6 Avril 2007, représenté par procuration par Mademoiselle Miriam Schinner, Rechtsanwältin, (une telle procuration initialisée ne varietur par les parties présentes et par le notaire doit rester annexée au présent).

La partie comparante a déclaré et requis du notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les quatre mille sept cent seize parts sociales (4.716) en émission de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution doit être passée est le suivant:

Modification du dernier paragraphe de l'article 7 (Gérance) des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de chacun des deux gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes des gérants (notamment des gérants de class A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la seule signature d'un gérant de classe A dans tous les cas et par la seule signature d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et clôture de comptes bancaires,
- assurer le conseil juridique et comptable,
- s'occuper des déclarations financières et fiscales, et
- gestion des tâches journalières administratives.

En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/ auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il n'y en a qu'un) ou selon le cas, par le conseil de gérance ou par chacun des gérants ou, s'il y a des classes différentes de gérants, par la signature d'un gérant de classé A dans tous les cas où, concernant les pouvoirs de signatures accordés au gérants de classe B selon cet article 7, par la seule signature du gérant de classe B.»

Après délibération, les décisions suivantes ont été adoptées par l'associé unique:

*Résolution unique*

Il est décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante;

«La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de chacun des deux gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes des gérants (notamment des gérants de class A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la seule signature d'un gérant de classe A dans tous les cas et par la seule signature d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et clôture de comptes bancaires,
- assurer le conseil juridique et comptable,
- s'occuper des déclarations financières et fiscales, et
- gestion des tâches journalières administratives.

En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/ auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il n'y en a qu'un) ou selon le cas, par le conseil de gérance ou par chacun des gérants ou, s'il y a des classes différentes de gérants, par la signature d'un gérant de classe A dans tous les cas où, concernant les pouvoirs de signatures accordés au gérants de classe B selon cet article 7, par la seule signature du gérant de classe B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18828. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007128636/242/128.

(070149027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

---



**Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2000*

La démission de M. Marc Boland de son poste d'administrateur est acceptée. L'assemblée nomme comme administrateur Maître Pascal Piron, avocat, (Adresse: Avenue Louise, 391, B-1050 Ixelles) jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007127091/1267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 2005*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marc Boland (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) au poste d'administrateur pour une durée de six ans et de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Karl Louarn (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg), Joeri Steeman (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) et Pascal Piron (Adresse: 391, avenue Louise, B-1050 Ixelles) pour une durée de six ans.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Européenne de Participations Financières et Industrielles (en abrégé: PARFININDUS S.à r.l.) pour une durée de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / M. Boland

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007127096/1267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Brixen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.989.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire des obligataires réunie à Luxembourg le 24 janvier 2007 a pris les résolutions:

1. la prolongation de la durée de l'emprunt obligataire non convertible émis en date du 26 octobre 1999 pour un montant jusqu'à un million euros (EUR 1.000.000,-) avec effet rétroactif au 31 janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2012 venu à l'échéance le 31 janvier 2005. Eu égard aux modifications à apporter à l'article 3 dernier alinéa des conditions de l'emprunt obligataire préqualifié, celui-ci aura désormais la teneur suivante: «All issues of the Bonds will mature on 31st December 2012 (Final Maturity).»
2. la prolongation de la durée de l'emprunt obligataire non convertible émis en date du 6 février 2001 pour un montant jusqu'à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) avec effet rétroactif au 31 janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2012, venu à l'échéance le 31 janvier 2006. Eu égard aux modifications à apporter aux conditions de l'emprunt obligataire préqualifié, celles-ci auront désormais la teneur suivante: «All issues of the Bonds will mature on 31st December 2012 (Final Maturity).»
3. prolongation de la durée de l'emprunt obligataire non convertible émis en date du 26 novembre 2001 pour un montant jusqu'à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) avec effet rétroactif au 31 janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2012, venu à l'échéance le 31 janvier 2006. Eu égard aux modifications à apporter aux conditions de l'emprunt obligataire préqualifié, celles-ci auront désormais la teneur suivante: «All issues of the Bonds will mature on 31st December 2012 (Final Maturity).»

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007127276/693/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2006*

Le Conseil décide d'accepter la démission de Monsieur Pascal Piron de son poste d'administrateur à partir du 12 avril 2006.

A l'issue de ce conseil, les administrateurs sont Messieurs Marc Boland, Karl Louarn et Joeri Steeman.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007127098/1267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Tomkins Overseas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.643.

—  
In the year two thousand and seven, on the second of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 1, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS OVERSEAS FUNDING S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.643, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Mémorial C n ° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the second of October of each year, the accounting year having started on the thirtieth of September 2007 closing on the second of October 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on the third of October of each year and ends on the second of October of the subsequent year».

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS OVERSEAS FUNDING S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.643, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au deux octobre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trente septembre 2007 clôturera le deux octobre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trois octobre de chaque année et se termine le deux octobre de l'année suivante».

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€ 750.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29874. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128632/211/83.

(070149068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**Anime Factory (Benelux) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 2, rue Félix de Blochausen.  
R.C.S. Luxembourg B 84.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007127309/2752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02405. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Star Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 91.698.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXCOMPTA Sarl

Signature

Référence de publication: 2007127310/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00757. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Two - One SCI, Société Civile.**

Siège social: L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg E 603.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hichem ben Lamine Samaali, gérant d'entreprises, demeurant à L-6434 Echternach, 1, rue André Duch-scher, né à Tunis, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1970, et

2.- Monsieur Manuele Gentilotti, employé public, demeurant à L-3462 Dudelange, 1, rue Edison, né à Cagli/Pesaro (Italie) le 26 juin 1968,

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société civile immobilière TWO - ONE SCI avec siège social à L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section E numéro 603; (i.n. 2005 70 00 296)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 654 du 6 juillet 2005,

modifié en date de ce jour par un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire d'acter les Cessions suivantes:

*Cession de parts*

Le comparant sub.1. a déclaré céder par les présentes quatre-vingt-dix (90) parts sociales soit trente pour cent (30%) des parts sociales de la société civile à la comparante:

3.- Madame Paola Filippetti, commerçante, née à Gubbio (Italie), le 12 mars 1947 (i.n. 19470312028), demeurant à L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe, ici présente et ce acceptant.

Le comparant sub.1. a déclaré également céder par les présentes quinze (15) parts sociales et

le comparant sub.2. a déclaré céder par les présentes quarante-cinq (45) parts sociales

soit au total vingt pour cent (20%) des parts sociales de la société civile au comparant:

4.- Monsieur Marc Ternes, agent immobilier, né à Esch-sur-Alzette le 19 septembre 1975, demeurant à L-3360 Leudelange, 27, rue de Luxembourg, ici présent et ce acceptant.

#### *Clauses et Conditions*

a.- Lesdites cessions prennent effet à partir d'aujourd'hui.

b.- Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées tel que les engagements envers la banque tel que décrit dans un arrangement à part.

c.- Prix.

Les présentes cessions de parts entre associés ont eu lieu pour et moyennant le prix total de cinq cents mille euros (500.000,- EUR) faisant six mille six cent soixante sept euros (6.667,- EUR) par part sociale, que chacun des cédants, ici présents, reconnaît et déclare avoir reçu dès avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire ce dont quittance et titre.

#### *Acceptation*

Messieurs Manuel Gentilotti et Hichem ben Lamine Samaali, prénommés, qui en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les nouveaux associés ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conséquence de ce qui précède, les nouveaux associés en leurs qualités de propriétaires de l'intégralité des parts, déclarent modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille Euros (3.000,- EUR) divisé en trois cents (300) parts sociales de dix Euros (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Hichem ben Lamine Samaali, . . . . .	45
2.- Monsieur Manuele Gentilotti, . . . . .	105
3.- Madame Paola Filipetti, . . . . .	90
4.- Monsieur Marc Ternes, . . . . .	60
Total: Trois cents parts . . . . .	300»

#### *Deuxième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Manuele Gentilotti, prénommé, en sa fonction de gérant et nomment en remplacement pour une durée indéterminée, Monsieur Marc Ternes, prénommé.

#### *Déclaration pour le fisc*

La société détient un immeuble avec toutes ses appartenances et dépendances, y compris le privilège de cabaretage, sis à L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare, et inscrit au cadastre comme suit:

Commune d'Echternach, section B d'Echternach

numéro 421/4701, lieu-dit «rue de la Gare», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 11 ares 31 centiares.

#### *Estimation*

Pour les besoins de la perception des droits d'enregistrement les associés ont évalué ledit immeuble, correspondant à l'intégralité du patrimoine de la société civile en leur totalité à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR).

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 72.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. b. L. Samaali, M. Gentilotti, P. Filipetti, M. Ternes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28764. — Reçu 60.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007128630/206/80.

(070148460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**Lux-Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9285 Diekirch, 8, rue du Tilleul.  
R.C.S. Luxembourg B 99.922.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007127311/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00754. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Secogest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.586.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127316/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2007, réf. DSO-CJ00191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070146956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Secogest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.586.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127317/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2007, réf. DSO-CJ00190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070146955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Sports Directs Luxembourg Retail, succursale de Sports World Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.  
R.C.S. Luxembourg B 132.687.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 octobre 2007*

Les administrateurs de la société de droit belge SPORTS WORLD BELGIUM S.A. susvisée, réunis en conseil au siège social, en date du 4 octobre 2007, ont décidé, à l'unanimité des voix, de créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sur base des éléments suivants:

- établissement principal: SPORTS WORLD BELGIUM S.A., société anonyme. n° d'entreprise: 0416.268.471 (Banque-Carrefour des Entreprises (BCE))
- dénomination de la succursale: SPORTS DIRECT LUXEMBURG RETAIL, SUCCURSALE DE SPORTS WORLD BELGIUM S.A.
- enseigne commerciale: Sports Direct.com
- adresse de la succursale: 3, Op d'Schmëtt, L-9964 Huldange

- activités de la commerce au détail d'articles de sport et de camping (textile, chaussures et matériel divers)
- représentant permanent pour l'activité de la succursale: Frédéric Huyskens, directeur administratif et financier, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, 2, rue de la Cour Echevinale
- pouvoir de signature: Monsieur Frédéric Huyskens pourra engager la succursale SPORTS DIRECT LUXEMBURG RETAIL par sa signature individuelle exclusive pour ce qui relève de la gestion journalière.
- personnes ayant le pouvoir d'engager la société-mère:
  - \* John Ashley, demeurant à Arkley-Hertfordshire, EN5 3HA, Royaume Uni 3, Stonecroft Close-Barnett road
  - \* Michael Ashley, demeurant à Totteridge-London, N20, Royaume-Uni, El Reno - The Close - Totteridge Lane
  - \* David Forsey, demeurant à Bovington-Hertfordshire, HP30JZ, Royaume-Uni, 47, Sunny Cottage - Green Lane.

Huldange, le 4 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007127353/578/33.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Kelson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Claims Luxco S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.500.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXCO 8, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.831,

in its capacity as sole shareholder of CLAIMS LUXCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.500, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, prenamed, on July 13, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),

as such here represented by M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 28, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. LUXCO 8, S.à r.l. is the sole shareholder of the Company;
- II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each;
- III. the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from CLAIMS LUXCO S.à r.l. into KELSON INVESTMENTS S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name KELSON INVESTMENTS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXCO 8, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.831,

en sa qualité d'associé unique de CLAIMS LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.500, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, le 13 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

en tant que telle ici représentée par M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 août 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. LUXCO 8, S.à r.l. est le seul associé de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de CLAIMS LUXCO S.à r.l. à KELSON INVESTMENTS S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KELSON INVESTMENTS S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. LAC/2007/25743. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128674/5770/91.

(070148808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

---

**First National Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 48.315.

---

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127318/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07973. - Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Tarec Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.526.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127321/3057/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08038. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007127322/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06949. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**ZithaKlinik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 36, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.364.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007127384/239/12.

(070146684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

## Two - One SCI, Société Civile.

Siège social: L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg E 603.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hichem ben Lamine Samaali, gérant d'entreprises, demeurant à L-6434 Echternach, 1, rue André Duch-scher, né à Tunis, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1970, et

2.- Monsieur Manuele Gentilotti, employé public, demeurant à L-3462 Dudelange, 1, rue Edison, né à Cagli/Pesaro (Italie) le 26 juin 1968,

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société civile immobilière TWO - ONE SCI avec siège social à L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section E numéro 603; (i.n. 2005 70 00 296)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 654 du 6 juillet 2005,

Lesquels comparants ont exposé qu'en date du 25 novembre 2005 ils avaient convenu d'une cession de parts sous la condition suspensive ci-après, par laquelle Monsieur Salvatore Bruccoleri, gérant de sociétés, demeurant à L-6412 Ech-ternach, 34, rue Alferweiher, né à Favara (Italie), le 20 novembre 1956, cédait

cinquante (50) parts sociales de la prédite société à Monsieur Hichem ben Lamine Samaali, prénommé, et cinquante (50) parts sociales à Manuele Gentilotti, prénommé,

que la cession de parts datée du 25 novembre 2005, convenue pour un montant de cent quarante mille euros (€ 140.000,-) avait eu lieu sous la réserve «du contrôle fiscal à arrêter définitivement sur base du bulletin d'imposition»,

dont un extrait de la cession de parts après avoir été paraphé ne varietur par les associés comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être formalisée avec le présent acte.

### Acceptation

Messieurs Hichem ben Lamine Samaali, Manuele Gentilotti, et Salvatore Bruccoleri agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

### Première résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés restants en leur qualité de propriétaires de l'intégralité des parts, déclarent modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille Euros (3.000,- EUR) divisé en trois cents (300) parts sociales de dix Euros (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Hichem ben Lamine Samaali, prénommé, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
2.- Monsieur Manuele Gentilotti, prénommé, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
Total: Trois cents parts . . . . .	300»

### Deuxième résolution

Les associées acceptent la démission de Monsieur Salvatore Bruccoleri, en tant que gérant de la société et leurs confèrent pleine et entière décharge.

Sont confirmés en tant que gérants de la société Messieurs Hichem ben Lamine Samaali et Manuele Gentilotti, tous deux prénommés, lesquels auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature conjointe, y compris de prendre hypothèque et donner mainlevée.

### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 22.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. b. L. Samaali, M. Gentilotti, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28763. — Reçu 17.900 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007128629/206/59.

(070148460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007127323/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06950. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**L2i, s.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Electricité Scheuer, s.à r.l.).**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 124.465.

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GEMACO, s. à r.l., ayant son siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 124.206,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Frank Mannes, maître-électricien, demeurant à Tétange.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ELECTRICITE SCHEUER, s.à r.l. (numéro d'identité: 2007 24 04 727), avec siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.465, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 691 du 24 avril 2007, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de ELECTRICITE SCHEUER, s. à r.l. en L2i, s. à r.l. et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de L2i, s. à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Frank Mannes de sa fonction de gérant technique de la société et de Monsieur Gérard Scheuer de sa fonction de gérant administratif de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Monsieur Frank Mannes, maître-électricien, né à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1965, demeurant à L-3765 Tétange, 24, op der Knupp est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Mannes, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2647. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ney.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 octobre 2007

A. Weber.

Référence de publication: 2007128665/236/41.

(070148471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

---

**Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007127325/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06954. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007127327/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06956. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007127328/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06958. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Quilvest Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.012.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 octobre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007127385/239/12.

(070146678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 127.994.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007127386/239/12.

(070146653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Gavalli Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.897.

---

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MELROSE BUSINESS HOLDINGS LIMITED, having its registered office at OMC Chambers, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Being represented by Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, residing in Ettelbruck, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the «Company»).

**Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of GAVALLI PROPERTIES S.A.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.**

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to

enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II - Capital

### Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each.

5.2. The authorized capital is set at EUR 1,000,000.- (one million euro) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on 4th of October 2012, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions.

**Art. 7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

## Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

### Art. 8. Board of Directors or Sole Director.

8.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

8.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

8.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

### Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

9.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

9.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

9.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

9.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

9.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### **Art. 10. General powers of the Board of Directors.**

10.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

#### **Art. 11. Delegation of powers.**

11.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 12. Representation of the Company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

#### **Art. 13. Statutory auditor.**

13.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

### **Chapter V - General meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders.**

14.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

14.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

14.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

14.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

14.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

14.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 15. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June, at 10 A.M., and for the first time in 2008.

**Art. 16. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**Art. 17. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

#### Chapter VI - Business year, distribution of profits

##### Art. 18. Business year.

18.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2008.

18.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### Art. 19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VII - Dissolution, liquidation

##### Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

20.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

#### Chapter VIII - Applicable law

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

##### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the 3.100 (three thousand one hundred) shares as follows:

	Shares
MELROSE BUSINESS HOLDINGS LIMITED . . . . .	3,100
Total: . . . . .	3,100

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euro.

##### *First extraordinary general meeting of shareholders*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:



1. The Company's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
2. The following have been elected as Directors of the Company, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:
  - a) Mr Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, residing in Ettelbruck.
  - b) Mr Jean-Hugues Antoine, employee, residing in Izel (Belgium).
  - c) Madame Carine Reuter-Bonert, employee, residing in Fennange.
3. The statutory auditor will be for the same period:  
Monsieur Dominique Maqua, employee, residing in Torgny (Belgium).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The company MELROSE BUSINESS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à OMC Chambers, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Etant représentée par Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»)

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, siège, objet, durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination GAVALLI PROPERTIES S.A.

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) qui sera divisé en 100.000 (cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 4 octobre 2012, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Art. 6. Nature des actions.**

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

### **Art. 7. Versements.**

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## **Titre III - Administrateurs, conseil d'administration, commissaires aux comptes**

### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **Art. 9. Réunions du conseil d'administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut

également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 13. Commissaire aux comptes.**

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin, à 10.00 heures, et pour la première fois en 2008.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## Titre VI - Année sociale, répartition des bénéfices

### Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VII - Dissolution, liquidation

### Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## Titre VIII - Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

	Actions
MELROSE BUSINESS HOLDINGS LIMITED .....	3.100
Total: .....	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille euros.

*Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:

- a) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
- b) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
- c) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée:

Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007. Relation: LAC/2007/30074. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007129830/211/447.

(070149806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007127387/239/12.

(070146643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Liseo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 116.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007127388/239/12.

(070146640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Saturne Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 84.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007127392/231/14.

(070146689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

In the year two thousand seven, the eleventh day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.389 (the Company). The Company has been incorporated on August 10, 2007 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company have not been amended since.

There appeared:

PVC INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD, Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-192874 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Michaël Meylan, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 10, 2007,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Suppression of the nominal value of the existing shares;
  2. Conversion of the 500 (five hundred) existing shares into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) Class A Shares;
  3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 437,500.- (four hundred thirty-seven thousand five hundred euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) Class A Shares without nominal value, to EUR 450,000.- (four hundred fifty thousand euro), by the creation and issue of 3,250,000 Class A Shares, 4,500,000 Class B Shares, 4,500,000 Class C Shares, 4,500,000 Class D Shares, 4,500,000 Class E Shares, 4,500,000 Class F Shares, 4,500,000 Class G Shares, 4,500,000 Class H Shares, 4,500,000 Class I Shares and 4,500,000 Class J Shares newly issued of the Company, without nominal value;
  4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;
  5. Subsequent amendment of article 5, 15 and creation of an article 18 «Definitions» of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the suppression of the nominal value, the conversion of the existing shares into Class A Shares and the increase of the share capital adopted under items 1, 2 and 3;
  6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAN-

AGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

7. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the reference to the par value of the existing shares and and acknowledges that the share capital of the Company set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having no par value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the 500 (five hundred) existing shares of the Company into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) Class A Shares in registered form, having no par value.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 437,500.- (four hundred thirty-seven thousand five hundred euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) Class A Shares without nominal value, to EUR 450,000.- (four hundred fifty thousand euro), by the creation and issue of 3,250,000 (three million two hundred and fifty thousand) Class A Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class B Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class C Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class D Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class E Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class F Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class G Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class H Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class I Shares and 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class J Shares newly issued of the Company, without nominal value.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

PVC INVESTMENTS LTD, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3,250,000 (three million two hundred and fifty thousand) Class A Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class B Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class C Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class D Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class E Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class F Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class G Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class H Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class I Shares and 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class J Shares, newly issued of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 437,500.- (four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

- PVC INVESTMENTS LTD: 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class A Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class B Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class C Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class D Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class E Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class F Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class G Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class H Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class I Shares and 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class J Shares.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 and 15 and to create an article 18 «Definition» of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they read henceforth as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 450,000.- (four hundred fifty thousand euro) represented by:  
4,500,000 (four million five hundred thousand) Class A Shares,  
4,500,000 (four million five hundred thousand) Class B Shares,  
4,500,000 (four million five hundred thousand) Class C Shares,  
4,500,000 (four million five hundred thousand) Class D Shares,  
4,500,000 (four million five hundred thousand) Class E Shares,  
4,500,000 (four million five hundred thousand) Class F Shares,

4,500,000 (four million five hundred thousand) Class G Shares,  
 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class H Shares,  
 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class I Shares, and  
 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class J Shares, without nominal value all subscribed and fully paid-up.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

**Art. 18. Definitions.**

**Available Amount:** Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the



requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

**Interim Accounts:** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date:** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 6C, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.389 (la Société), constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

PVC INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Caïman, dont le siège social est à The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés des Iles Caïman sous le numéro PB-192874 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Michaël Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 10 octobre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient toutes les parts au capital social de la Société.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales existantes;

2. Conversion des 500 (cinq cents) parts sociales existantes en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de Classe A;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 437.500,- (quatre cent trente sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de Classe A sans valeur nominale, à un montant de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 3.250.000 parts sociales de Classe A,

4.500.000 parts sociales de Classe B, 4.500.000 parts sociales de Classe C, 4.500.000 parts sociales de Classe D, 4.500.000 parts sociales de Classe E, 4.500.000 parts sociales de Classe F, 4.500.000 parts sociales de Classe G, 4.500.000 parts sociales de Classe H, 4.500.000 parts sociales de Classe I et 4.500.000 parts sociales de Classe J nouvelles de la Société, sans valeur nominale.

4. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus.

5. Modification de l'article 5 et 15 et création de l'article 18 «Définitions» des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la suppression de la valeur nominale, la conversion parts sociales existantes en parts sociales de Classe A et l'augmentation de capital spécifiées aux points 1, 2 et 3.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, à tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part sociale et prend d'acte que le capital social de la Société fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les 500 (cinq cents) parts sociales existantes en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de Classe A sous forme nominative, sans valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 437.500,- (quatre cent trente sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de Classe A sans valeur nominale, à un montant de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 3.250.000 (trois millions deux cent cinquante mille) parts sociales de Classe A, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe B, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe C, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe D, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe E, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe F, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe G, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe H, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe I et 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe J nouvelles de la Société, sans valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter la souscription et la pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

*Souscription - Libération*

PVC INVESTMENTS LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 3.250.000 (trois millions deux cent cinquante mille) parts sociales de Classe A, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe B, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe C, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe D, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe E, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe F, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe G, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe H, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe I et 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe J nouvelles de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 437.500,- (quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

Le montant du capital social est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est comme suit:

- PVC INVESTMENTS LIMITED: 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe A, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe B, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe C, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe D, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe E, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe F, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe G, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe H, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe I et 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe J.

### Cinquième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 5, 15 et de créer un article 18 «Définitions» des Statuts en conséquence des résolutions ci-dessus afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

#### « Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) représenté par:

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe A,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe B,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe C,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe D,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe E,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe F,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe G,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe H,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe I,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales de Classe J sans valeur nominale toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales 8dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

#### Art. 15. Distributions.

15.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2. Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

15.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distributions, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

15.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quand aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale,

sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt de sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

15.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales sans égard à la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe J, puis si aucune part sociale de Classe J n'existe, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent).

#### **Art. 18. Définitions.**

**Montant Disponible** Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve (s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

**Comptes Intérimaires** Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

**Date des Comptes Intérimaires** Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.»

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINDANDY, à tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ € 5.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meylan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31062. — Reçu 4.375 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129387/242/370.

(070149816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

#### **Ropperse S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 33.796.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127949/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06173. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Equinoxe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.779.

---

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127950/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06176. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Serenity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.340.

---

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERENITY S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.40, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 157 du 19 février 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2007, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Michèle Dhur, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de euros 1.000,- chacune.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 1 de l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux cents (200) actions, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (200.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- €) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- €) à un million cent mille euros (1.100.000,- €) par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune.

*Souscription et Libération*

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les neuf cents (900) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par la société OPPIDUM LTD, avec siège social à Nerine Chambers, 5, Columbus Center, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Luc Braun, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 13 septembre 2007, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de neuf cent mille euros (900.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social souscrit est fixé à un million cent mille euros (1.100.000,- €) représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 11.200,- €. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, M. Dhur, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28794. — Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007128071/212/67.

(070148004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Symmetry Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.864.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Robert Whitton, company director, born on 5 October 1962 in Romford, United Kingdom, residing at 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 17 July 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of SYMMETRY ARENA S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.864, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1337, dated 3 July 2007 (the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the number of share quotas of the Company by splitting the existing one hundred (100) share quotas of the Company into one million (1,000,000) new share quotas.
2. Subsequent change of the per value of each share quota of the Company from one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) to one and a quarter euro cents (0.0125 EUR).
3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association.
4. Setting up of drag along rights of the share quotas of the Company.
5. Subsequent amendment of article 10 of the Company's articles of association in order to specify the conditions of the above-mentioned drag along rights, to be read as follows:

« **Art. 10.** In case of a single partner, the Company's s share quotas held by the single partner are freely transferable. In case of plurality of partners, the share quotas held by each partner may be transferred by application of the requirement of article 189 of the Law, unless otherwise specified hereinafter.

10.1. Under this article 10 the following words and expressions shall have the meanings set out below:

«Affiliate» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Affiliate status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is the Controlling Person of, a Controlled Person of or is under common Control with, such specific Person; provided, that no partner shall be deemed an Affiliate of any of the other partners solely by reason of any investment in the Company; and provided, further, that neither the Company nor any Subsidiary shall be deemed an Affiliate of any partner.

«Control» means, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such Person, whether through the ownership of voting securities, quotas or equity, by contract or otherwise.

«Controlled Person» shall mean, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), any Person that at the time of determination of Controlled Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is under Control of such specific Person.

«Controlling Person» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Controlling Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, exercises, is entitled to exercise, or has the ability to exercise Control over such specific Person.

«Person» means any individual, estate, corporation, limited or unlimited liability company, partnership, proprietorship, joint venture, association, joint-stock company, investment fund, trust, union or unincorporated Organization or other group, entity or organization, including a governmental entity.

«Subsidiary» shall mean, with reference to a Person, any other Person that at the time of determination of Subsidiary status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, has the power to appoint more than 50% of the members of the board of managers or equivalent body or holds more than 50% of the capital stock of such specified Person.

10.2. If (a) any partner or partners owning in excess 75% of the Company's total share quotas (the «Drag Along Partner (s)») shall receive a bona fide offer in writing from a third party which is not an Affiliate of such Drag Along Partner(s) (a «Third Party Offeror») to (i) purchase all of the issued and outstanding share quotas of the Company or to (ii) effectuate a consolidation or merger of the Company with or into any other company or entity in which the holders of the Company's share quotas immediately before such consolidation or merger do not, immediately after such consolidation or merger, hold (by virtue of securities issued as consideration in such transaction or otherwise) a majority of the voting power of the surviving company of such consolidation or merger (a «Merger») with the Third Party Offeror or an Affiliate thereof or to (iii) purchase all or substantially all the assets of the Company (in either case, an «Acquisition Proposal»), and (b) the Drag Along Partner(s) agree(s) to accept the Acquisition Proposal, then: the Drag Along Partner(s) shall promptly and within three business days after the agreement to accept the Acquisition Proposal deliver a notice by means of registered letter with request for acknowledgement of receipt or by any other means in writing which demonstrates the date upon which it was sent (the «Drag-Along Notice») to (i) the Company and (ii) to the Dragged Along Partner(s). Such Drag-Along Notice shall contain a copy of the Acquisition Proposal, including the name and address of the Third Party Offeror and the terms of the Acquisition Proposal. Within five business days of the receipt of the Drag-Along Notice each Dragged Along Partner shall be obligated to, and undertakes to accept the offer to, sell, at the same time the Drag Along Partner(s) sell(s), all of its(their) respective share quotas to the Third Party Offeror upon the terms and conditions set forth in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), or, as the case may be, to vote such all share quotas in the Company held by them favour of the Merger or sale of all or substantially all of the assets of the Company as described in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), and otherwise to take all actions and execute any documents reasonably necessary or appropriate to cause the Company to consummate the proposed transaction, provided that a Dragged Along Partner shall not be required to give any warranties or indemnities in the context of the transaction other than warranties as to title to the share quotas to be sold by him and that such share quotas will be sold by him free and clear of any charges, encumbrances and any other rights exercisable by third parties.

10.3. If any partner(s) defaults in its obligations pursuant to the article 10.2 to sell its share quotas to the Third Party Offeror (the «Rejecting Partner»), the Drag Along Partner(s) may execute on behalf of, and as attorney for, such Rejecting Partner any necessary instruments of transfer and shall register the Third Party Offeror as the owner of the share quotas held by such Rejecting Partner in the register of share quotas of the Company. The Company's receipt of the price per share quota or other consideration (the «Purchase Price») shall be a good discharge to the Third Party Offeror and the Company shall thereafter hold the Purchase Price in trust for the Rejecting Partner. After the name of the Third Party Offeror has been entered in the register of share quotas of the Company in accordance with the provisions of this article 10.3, the Rejecting Partner shall have no further claims against the Company, other than for the Purchase Price, and the Third Party Offeror shall be deemed the legal owner of such Rejecting Partner's share quotas. If a Rejecting Partner defaults in its obligations pursuant to this article 10.3 to vote such share quotas in favour of the transaction described in the Acquisition Proposal, the Rejecting Partner shall be deemed to have granted an irrevocable proxy and power of attorney (which power of attorney shall be deemed coupled with an interest and irrevocable) to be exercised only by the Drag Along Partner(s), which proxy shall be irrevocable until the completion of the Acquisition Proposal. The partners hereby irrevocably waive any objection which they may now or hereafter have with respect to any proxy delivered or power of attorney given pursuant to this article 10.3, including but not limited to the validity of such proxy or power of attorney or the votes cast in any election pursuant to the same.

10.4. Notwithstanding anything in this article 10 to the contrary, in accordance with article 189 of the Law, any transfer of share quotas to non-partners will be subject to the prior approval of such Transfer given by the partners in a general meeting of partners of the Company, whether ordinary or extraordinary, at a majority of three quarters of the share capital.»

#### 6. Miscellaneous.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

##### *First resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to increase the number of share quotas of the Company by splitting the existing one hundred (100) share quotas into one million (1,000,000) new share quotas.

##### *Second resolution*

The sole shareholder of the Company subsequently resolves to change the per value of each share quota of the Company from the value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) to the value of one and a quarter euro cents (0.0125).

##### *Third resolution*

As a result of the decision to split and change the per value of the share quotas of the Company, the sole shareholder of the Company decides to restate article 6 of the Company's articles of association which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million (1,000,000) share quotas of one and a quarter cents (0.0125) each.»

##### *Fourth resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to set up drag along rights of the share quotas of the Company.

##### *Fifth resolution*

As a result of the decision to set up a drag along rights of the share quotas of the Company, the sole shareholder of the Company decides to specify the conditions in relation thereto and to amend article 10 of the Company's articles of association which now reads as follows:

« **Art. 10.** In case of a single partner, the Company's s share quotas held by the single partner are freely transferable. In case of plurality of partners, the share quotas held by each partner may be transferred by application of the requirement of article 189 of the Law, unless otherwise specified hereinafter.

10.1. Under this article 10 the following words and expressions shall have the meanings set out below:

«Affiliate» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Affiliate status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is the Controlling Person of, a Controlled Person of or is under common Control with, such specific Person; provided, that no partner shall be deemed an Affiliate of any of the other partners solely by reason of any investment in the Company; and provided, further, that neither the Company nor any Subsidiary shall be deemed an Affiliate of any partner.

«Control» shall mean, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such Person, whether through the ownership of voting securities, quotas or equity, by contract or otherwise.

«Controlled Person» shall mean, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), any Person that at the time of determination of Controlled Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is under Control of such specific Person.



«Controlling Person» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Controlling Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, exercises, is entitled to exercise, or has the ability to exercise Control over such specific Person.

«Person» shall mean any individual, estate, corporation, limited or unlimited liability company, partnership, proprietorship, joint venture, association, joint-stock company, investment fund, trust, union or unincorporated organization or other group, entity or organization, including a governmental entity.

«Subsidiary» shall mean, with reference to a Person, any other Person that at the time of determination of Subsidiary status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, has the power to appoint more than 50% of the members of the board of managers or equivalent body or holds more than 50% of the capital stock of such specified Person.

10.2. If (a) any partner or partners owning in excess 75% of the Company's total share quotas (the «Drag Along Partner(s)») shall receive a bona fide offer in writing from a third party which is not an Affiliate of such Drag Along Partner(s) (a «Third Party Offeror») to (i) purchase all of the issued and outstanding share quotas of the Company or to (ii) effectuate a consolidation or merger of the Company with or into any other company or entity in which the holders of the Company's share quotas immediately before such consolidation or merger do not, immediately after such consolidation or merger, hold (by virtue of securities issued as consideration in such transaction or otherwise) a majority of the voting power of the surviving company of such consolidation or merger (a «Merger») with the Third Party Offeror or an Affiliate thereof or to (iii) purchase all or substantially all the assets of the Company (in either case, an «Acquisition Proposal»), and (b) the Drag Along Partner(s) agree(s) to accept the Acquisition Proposal, then: the Drag Along Partner(s) shall promptly and within three business days after the agreement to accept the Acquisition Proposal deliver a notice by means of registered letter with request for acknowledgement of receipt or by any other means in writing which demonstrates the date upon which it was sent (the «Drag-Along Notice») to (i) the Company and to (ii) the Dragged Along Partner(s). Such Drag-Along Notice shall contain a copy of the Acquisition Proposal, including the name and address of the Third Party Offeror and the terms of the Acquisition Proposal. Within five business days of the receipt of the Drag-Along Notice each Dragged Along Partner shall be obligated to, and undertakes to accept the offer to, sell, at the same time the Drag Along Partner(s) sell(s), all of its(their) respective share quotas to the Third Party Offeror upon the terms and conditions set forth in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), or, as the case may be, to vote such all share quotas in the Company held by them favour of the Merger or sale of all or substantially all of the assets of the Company as described in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), and otherwise to take all actions and execute any documents reasonably necessary or appropriate to cause the Company to consummate the proposed transaction, provided that a Dragged Along Partner shall not be required to give any warranties or indemnities in the context of the transaction other than warranties as to title to the share quotas to be sold by him and that such share quotas will be sold by him free and clear of any charges, encumbrances and any other rights exercisable by third parties.

10.3 If any partner(s) default(s) in its(their) obligations pursuant to the article 10.2 to sell its share quotas to the Third Party Offeror (the «Rejecting Partner»), the Drag Along Partner(s) may execute on behalf of, and as attorney for, such Rejecting Partner any necessary instruments of transfer and shall register the Third Party Offeror as the owner of the share quotas held by such Rejecting Partner in the register of share quotas of the Company. The Company's receipt of the price per share quota or other consideration (the «Purchase Price») shall be a good discharge to the Third Party Offeror and the Company shall thereafter hold the Purchase Price in trust for the Rejecting Partner. After the name of the Third Party Offeror has been entered in the register of share quotas of the Company in accordance with the provisions of this article 10.3, the Rejecting Partner shall have no further claims against the Company, other than for the Purchase Price, and the Third Party Offeror shall be deemed the legal owner of such Rejecting Partner's share quotas. If a Rejecting Partner defaults in its obligations pursuant to this article 10.3 to vote such share quotas in favour of the transaction described in the Acquisition Proposal, the Rejecting Partner shall be deemed to have granted an irrevocable proxy and power of attorney (which power of attorney shall be deemed coupled with an interest and irrevocable) to be exercised only by the Drag Along Partner(s), which proxy shall be irrevocable until the completion of the Acquisition Proposal. The partners hereby irrevocably waive any objection which they may now or hereafter have with respect to any proxy delivered or power of attorney given pursuant to this article 10.3, including but not limited to the validity of such proxy or power of attorney or the votes cast in any election pursuant to the same.

10.4. Notwithstanding anything in this article 10 to the contrary, in accordance with article 189 of the Law, any transfer of share quotas to non-partners will be subject to the prior approval of such transfer given by the partners in a general meeting of partners of the Company, whether ordinary or extraordinary, at a majority of three quarters of the share capital.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-septième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Robert Whitton, directeur de sociétés, né le 2 octobre 1962 à Romford, Royaume Uni, demeurant au 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni,

ici représenté par Mademoiselle Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 17 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SYMMETRY ARENA S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et régit selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.864, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1337, daté du 3 juillet 2007 (ci-après la «Société»).

Lequel comparant représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du nombre parts sociales de la Société par fractionnement des cent (100) parts sociales existantes de la Société en un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales.
2. Subséquente modification de la valeur unitaire chaque part sociale de la Société de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à un euro cent vingt-cinq (0,0125 EUR).
3. Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société.
4. Mise en place d'un droit de forcer la vente des parts sociales de la Société.
5. Subséquente modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de spécifier les conditions du droit de forcer la vente susmentionné, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi, sauf mention contraire ci-après.

10.1. Sous cet article 10, les termes et expressions suivants auront les significations suivantes:

«Affilié» signifie, par rapport à une Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut d'Affilié est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, la Personne Contrôlant ou une Personne Contrôlée de ou sous le Contrôle commun avec cette Personne spécifique; à condition qu'aucun associé ne soit considéré comme Affilié d'un des autres associés pour la seule raison que cet associé aura effectué un investissement dans la Société; et à condition que ni la Société ni une Filiale ne soit considérée comme un Affilié d'un associé.

«Contrôle» signifie, par rapport à une Personne spécifique (autre qu'une personne physique), qui détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger ou d'influencer la gérance et les principes de cette Personne, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote, part sociales, par contrat ou tout autre moyen.

«Filiale» signifie, par référence à une Personne, toute autre Personne qui au moment de la détermination du statut de Filiale a directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, le pouvoir de nommer plus de 50% des membres du conseil de gérance ou d'un organe équivalent ou détient plus de 50% du capital social de cette Personne.

«Personne» signifie tout individu, bien, personne morale, société à responsabilité limitée ou illimitée, association, propriété, joint-venture, société anonyme, fond d'investissement, fidéicommiss, union ou organisation non incorporée ou autre groupe, entité ou organisation, y compris toute entité gouvernementale.

«Personne Contrôlant» signifie, par référence à toute Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de Personne Contrôlant, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, exerce ou a le droit d'exercer ou est en mesure d'exercer Contrôle sur cette Personne spécifique.

«Personne Contrôlée» signifie, par référence à une Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de la Personne Contrôlée est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, soumis au Contrôle de cette Personne spécifique.

10.2. Si (a) un ou plusieurs associés détenant plus de 75% de la totalité des parts sociales de la Société (F (es) «Associé (s) Majoritaire(s)») reçoive(nt) une offre de bonne foi sous forme écrite d'une tierce partie qui n'est pas un Affilié dudit (desdits) Associé(s) Majoritaire(s) (un «Tiers Offreur») afin (i) d'acheter l'ensemble des parts sociales émises de la Société

ou afin (ii) d'effectuer une consolidation ou une fusion de la Société avec ou dans une autre société ou entité dans laquelle les associés de la Société, ne détiennent pas immédiatement avant ladite consolidation ou fusion, ou détiennent immédiatement après ladite consolidation ou fusion (par voie de valeurs émises en considération dans ladite transaction ou autrement) une majorité du pouvoir de vote de la société survivante de ladite consolidation ou fusion (une «Fusion») avec le Tiers Offreur ou un Affilié de celui-ci ou pour acheter tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société (quel que soit le cas, une «Proposition d'Acquisition»), et (b) l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) consent(ent) à accepter la Proposition d'Acquisition, alors: l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) remettent promptement et dans les trois jours ouvrés suivant le consentement d'acceptation de la Proposition d'Acquisition, une notification, qui sera transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen écrit faisant foi de sa date d'envoi (la «Notification de Vente Forcée») à (i) la Société et à (ii) chacun des autres associés de la Société (les «Associé(s) Minoritaire(s)'). Dans les cinq jours suivants la réception de la Notification de Vente Forcée, chaque associé sera tenu, et s'engage à accepter l'offre, de vendre, en même temps que l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) vend(ent) l'ensemble de ses(leurs) parts sociales respectives au Tiers Offreur suivant les termes et les conditions définis dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification auxdits termes et conditions qui est acceptée par le(les) Associé(s) Majoritaire(s)), ou suivant le cas, de voter toutes lesdites actions dans la Société détenues par eux en faveur de la Fusion ou de la vente de tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société tels que décrits dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification auxdits termes et conditions qui est acceptée par le(s) le (les) Associé(s) Majoritaire(s)), et autrement de prendre toutes les mesures et exécuter tous les documents raisonnablement nécessaires ou appropriés pour permettre à la Société de réaliser la transaction proposée, à la condition qu'un Associé Minoritaire ne soit pas obligé de donner de garantie ou d'indemnité dans le contexte de la transaction, autre que la garantie selon laquelle les parts sociales lui appartiennent et qu'il en a la disposition.

10.3. Si un(des) Associé(s) manque(nt) à ses obligations conformément à l'article 10.2 de vendre ses parts sociales au Tiers Offreur (l'«Associé Réfractaire»), le(s) Associé(s) Majoritaire(s) peut(peuvent) exécuter au nom, et en tant que fondés de pouvoir, dudit Associé Réfractaire, tous les instruments nécessaires de transfert et enregistrera(enregistreront) le Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société comme étant le propriétaire des parts sociales détenues par l'Associé Réfractaire. La perception par la Société du prix par part sociale ou d'autres considérations (le «Prix d'Achat») sera une quittance valable pour le Tiers Offreur et la Société gardera ensuite le Prix d'Achat en dépôt pour l'Associé Réfractaire. Après avoir inscrit le nom du Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société conformément aux dispositions de l'article 10.3, l'Associé Réfractaire ne pourra pas formuler de demande vis-à-vis de la Société, autre que celle portant sur le Prix d'Achat, et le Tiers Offreur sera considéré comme étant le propriétaire légal des parts sociales de l'Associé Réfractaire. Si un Associé Réfractaire manque à ses obligations découlant de l'article 10.3 de voter lesdites parts sociales en faveur de la transaction décrite dans la Proposition d'Acquisition, l'Associé Réfractaire sera considéré comme ayant accordé une procuration irrévocable (ladite procuration sera considérée comme étant liée à un intérêt et irrévocable) à exercer uniquement par le(s) Associé(s) Majoritaire(s), laquelle Procuration sera irrévocable jusqu'à la réalisation de la Proposition d'Acquisition. Les associés renoncent de manière irrévocable par le présent document à toute objection qu'ils pourraient avoir à présent ou ultérieurement eu égard à une procuration ou un mandat accordés conformément au présent article 10.3, comprenant de manière non limitative la validité de ladite procuration ou dudit mandat ou les votes émis au cours d'une élection conformément au présent article.

10.4. Sauf disposition contraire de l'article 10, tout transfert de parts sociales à des non-associés sera, conformément à l'article 189 de la Loi, soumise à l'accord préalable des associés donné par l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, des associés de la Société, à la majorité de trois quarts du capital social.»

## 6. Divers.

Puis, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société en fractionnant les cent (100) parts sociales existantes de la Société en un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales.

### *Deuxième résolution*

En subséquent, l'associé unique de la Société décide de changer la valeur de chaque part sociale de la Société de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à 0,0125 EUR.

### *Troisième résolution*

Suite à la décision de fractionner et changer la valeur unitaire des parts sociales de la Société, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales de 0,0125 EUR chacune.»

### *Quatrième résolution*

L'associé unique de la Société décide de mettre en place un droit de forcer la vente des parts sociales de la Société.

### Cinquième résolution

Suite à la décision de mettre en place un droit de forcer la vente de parts sociales de la Société, l'associé unique de la Société décide de spécifier les conditions y relatives et de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi, sauf mention contraire ci-après.

10.1. Sous cet article 10, les termes et expressions suivants auront les significations suivantes:

«Affilié» signifie, par rapport à toute Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut d'Affilié est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, la Personne Contrôlant ou une Personne Contrôlée de ou sous le Contrôle commun avec cette Personne spécifique; à condition qu'aucun associé ne soit considéré comme Affilié d'un des autres associés pour la seule raison que cet associé aura effectué un investissement dans la Société; et à condition que ni la Société ni une Filiale ne soit considérée comme un Affilié d'un associé.

«Contrôle» fait référence à une Personne spécifique (autre qu'une personne physique), qui détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger ou d'influencer la gérance et les principes de cette Personne, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote, part sociales, par contrat ou tout autre moyen.

«Filiale» désigne, par rapport à une Personne, toute autre Personne qui au moment de la détermination du statut de Filiale a directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, le pouvoir de nommer plus de 50% des membres du conseil de gérance ou d'un organe équivalent ou détient plus de 50% du capital social de cette Personne.

«Personne» désigne tout individu, bien, personne morale, société à responsabilité limitée ou illimitée, association, propriété, joint-venture, société anonyme, fond d'investissement, fidéicommiss, union ou organisation non incorporée ou autre groupe, entité ou organisation, y compris toute entité gouvernementale.

«Personne Contrôlant» fait référence à toute Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de Personne Contrôlant, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, exerce ou a le droit d'exercer ou est en mesure d'exercer Contrôle sur cette Personne spécifique.

«Personne Contrôlée» fait référence à une Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de la Personne Contrôlée est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, soumis au Contrôle de cette Personne spécifique.

10.2. Si (a) Si un ou plusieurs associés détenant plus de 75% de la totalité des parts sociales de la Société (l'(es) «Associé(s) Majoritaire(s)») reçoive(nt) une offre de bonne foi sous forme écrite d'une tierce partie qui n'est pas un Affilié dudit (desdits) Associé(s) Majoritaire(s) (un «Tiers Offreur») afin (i) d'acheter l'ensemble des parts sociales émises de la Société ou afin (ii) d'effectuer une consolidation ou une fusion de la Société avec ou dans une autre société ou entité dans laquelle les associés de la Société, ne détiennent pas immédiatement avant ladite consolidation ou fusion, ou détiennent immédiatement après ladite consolidation ou fusion (par voie de valeurs émises en considération dans ladite transaction ou autrement) une majorité du pouvoir de vote de la société survivante de ladite consolidation ou fusion (une «Fusion») avec le Tiers Offreur ou un Affilié de celui-ci ou pour acheter tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société (quel que soit le cas, une «Proposition d'Acquisition»), et (b) l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) accepte(nt) la Proposition d'Acquisition, alors: l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) remet(tent) promptement et dans les trois jours ouvrés suivant acceptation de la Proposition d'Acquisition, une notification, qui sera transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen écrit faisant foi de sa date d'envoi (la «Notification de Vente Forcée») à (i) la Société et (ii) à chacun des autres associés de la Société (les «Associé(s) Minoritaire(s)'). Dans les cinq jours suivants la réception de la Notification de Vente Forcée, chaque associé sera tenu, et s'engage à accepter l'offre, de vendre, en même temps que l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) vend(ent) l'ensemble de ses(leurs) parts sociales respectives au Tiers Offreur suivant les termes et les conditions définis dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification auxdits termes et conditions qui est acceptée par le(les) Associé(s) Majoritaire(s)), ou suivant le cas, de voter toutes lesdites actions dans la Société détenues par eux en faveur de la Fusion ou de la vente de tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société tels que décrits dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification auxdits termes et conditions qui est acceptée par le(s) le (les) Associé(s) Majoritaire(s)), et autrement de prendre toutes les mesures et exécuter tous les documents raisonnablement nécessaires ou appropriés pour permettre à la Société de réaliser la transaction proposée, à la condition qu'un Associé Minoritaire ne soit pas obligé de donner de garantie ou d'indemnité dans le contexte de la transaction, autre que la garantie selon laquelle les parts sociales lui appartiennent et qu'il en a la disposition.

10.3. Si un(des) Associé(s) manque à ses obligations conformément à l'article 10.2 de vendre ses parts sociales au Tiers Offreur (l'«Associé Réfractaire»), le(s) Associé(s) Majoritaire(s) peut(peuvent) exécuter au nom, et en tant que fondés de pouvoir, dudit Associé Réfractaire, tous les instruments nécessaires de transfert et enregistrera(enregistreront) le Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société comme étant le propriétaire des parts sociales détenues par l'Associé Réfractaire. La perception par la Société du prix par part sociale ou d'autres considérations (le «Prix d'Achat») sera une quittance valable pour le Tiers Offreur et la Société gardera ensuite le Prix d'Achat en dépôt pour l'Associé Réfractaire. Après avoir inscrit le nom du Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société conformément aux dispositions de l'article 10.3, l'Associé Réfractaire ne pourra pas formuler de demande vis-à-vis de la

Société, autre que celle portant sur le Prix d'Achat, et le Tiers Offreur sera considéré comme étant le propriétaire légal des parts sociales de l'Associé Réfractaire. Si un Associé Réfractaire manque à ses obligations découlant de l'article 10.3 de voter lesdites parts sociales en faveur de la transaction décrite dans la Proposition d'Acquisition, l'Associé Réfractaire sera considéré comme ayant accordé une procuration irrévocable (ladite procuration sera considérée comme étant liée à un intérêt et irrévocable) à exercer uniquement par le(s) Associé(s) Majoritaire(s), laquelle Procuration sera irrévocable jusqu'à la réalisation de la Proposition d'Acquisition. Les associés renoncent de manière irrévocable par le présent document à toute objection qu'ils pourraient avoir à présent ou ultérieurement eu égard à une procuration ou un mandat accordés conformément au présent article 10.3, comprenant de manière non limitative la validité de ladite procuration ou dudit mandat ou les votes émis au cours d'une élection conformément au présent article.

10.4. Sauf disposition contraire de l'article 10, tout transfert de parts sociales à des non-associés sera, conformément à l'article 189 de la Loi, soumise à l'accord préalable des associés donné par l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, des associés de la Société, à la majorité de trois quarts du capital social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Le Cam, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20319. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007128639/242/391.

(070148757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

### **PanAlpina Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.625.

Im Jahr zweitausendundsieben, am 11. Juli,

wurde vor uns, Notar, Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Kapitalanlagegesellschaft mit variablem Kapital PanAlpina SICAV (nachstehend die «Gesellschaft»), mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal (R.C.S. Luxemburg B 62.625), gegründet laut Urkunde von Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Januar 1998, welche im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations vom 26. Februar 1998 veröffentlicht wurde und dessen Satzung letztmalig am 21. Mai 2007 laut Urkunde vom unterzeichneten Notar abgändert wurde; diese Urkunde liegt zwecks Veröffentlichung dem Mémorial Recueil des Sociétés et Associations vor.

Die Versammlung wurde um 15:00 Uhr eröffnet unter Vorsitz von Herrn Werner Tallen, Rechtsanwalt, mit Geschäftsadresse in München.

Der Vorsitzende bestellt als Schriftführer Herrn Eugenio Romano, Bankangestellter, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Andrea Principe, Bankangestellter, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Indem somit der Vorstand der Versammlung bestimmt wurde, erklärte der Vorsitzende folgendes und bat den Notar zu beurkunden dass:

I. Die Einberufung der Aktionärversammlung welche vorliegende Tagesordnung enthält, erfolgte durch Einschreiben vom 11. Juni 2007 an die im Register aufgeführten Aktionären. Die Gesellschaft hat keine Inhaberaktien begeben.

II Die Namen der anwesenden Aktionäre, die Namen der Vertreter der vertretenen Aktionäre und die Zahl der Aktien eines jeden Aktionärs sind in einer Anwesenheitsliste vermerkt welche nach Unterzeichnung der anwesenden Aktionären, der vertretenen Aktionären und der Mitglieder des Vorstands der Versammlung und dem Notar unterschrieben wurde dieser Urkunde beigegeben ist und mit dieser Urkundene einregistriert werden. Die Vollmachten der vertretenen Aktionären wurden ne varietur von dem Vorstand der Versammlung und dem Notar paraphiert und werden gleichsam dieser Urkunde beigegeben.

III Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2006 abgeschlossene Geschäftsjahr.

2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2006.
3. Beschluss zur Gewinnverwendung des Geschäftsjahres 2006.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2006.
5. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
6. Bestellung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.
7. Verschiedenes

IV Aus der vorgelegten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 253.004,30 ausgegebenen Aktien 169.638,3480 Aktien anwesend sind oder durch Vollmacht vertreten sind.

V Somit ist gegenwärtige Aktionärversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtmässig über alle Punkte seiner Tagesordnung Beschluss fassen, indem die Anwesenheitsquote von mindestens der Hälfte des Aktienkapitals welche erfordert ist um über Punkt 5. der Tagesordnung Beschluss zu fassen anwesend oder vertreten ist und keine Mindestanwesenheitsquote für die Beschlussfassung der anderen Punkte der Tagesordnung erforderlich ist.

Die Aktionärversammlung hat alsdann, nach Beratung, folgende Beschlüsse.

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung genehmigt den Rechenschaftsbericht des Verwaltungsrats und den Bericht der Wirtschaftsprüfers für das am 31. Dezember 2006 beendete Geschäftsjahr.

Die Aktionäre stellen hierzu klar, dass Geschäftsgrundlage der Genehmigung der Jahresbericht ist, dass durch etwaige weitergehende Schadensersatzansprüche nicht präjudiziert werden.

Ja: Alle Stimmen, Nein Ø Stimmen

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung genehmigt die Bilanz für das am 31. Dezember 2006 beendete Geschäftsjahr, mit dem gleichen Vorbehalt wie im 1. Beschluss.

Keine Nein-Stimmen.

#### *Dritter Beschluss*

Entsprechend dem Vorschlag des Verwaltungsrates beschließt die Generalversammlung der Aktionäre das Ergebnis des am 31. Dezember 2006 beendeten Geschäftsjahres zu übertragen.

Keine Nein-Stimmen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt für das am 31. Dezember 2006 beendete Geschäftsjahr, mehrheitlich mit Enthaltung von 5.382 Stimmen, die Entlastung an das Verwaltungsratsmitglied Herrn W. Talen zu erteilen und die Entlastung an die Verwaltungsräte SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. und Frau G. Borri nicht zu erteilen und beschliesst einstimmig die Entlastung an den Wirtschaftsprüfer für das am 31. Dezember 2006 beendete Geschäftsjahr zu erteilen.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu versetzen.

Keine Gegenstimmen.

#### *Sechster Beschluss*

Die Aktionärversammlung beschliesst BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE zum Liquidator zu bestellen. Dem Liquidator sind sämtliche Handlungs-, Verwaltungs- und Verfügungsbefugnisse jeder Art und im weitesten Umfang in Namen der Gesellschaft übertragen. Der Liquidator wird die Gesellschaft durch alleinige Unterschrift binden und ist befugt die Gesellschaft gegenüber Dritten, inklusive vor Gericht als Kläger oder Verteidiger zu vertreten. Die Gesellschaft wird rechtsgültig gegenüber Dritten und ohne Begrenzung durch die alleinige Unterschrift des Liquidators in sämtlichen Rechtsgeschäften und Verträgen vertreten, einschliesslich öffentlicher und notarieller Urkunden.

Die deutsche Sprache ist massgebend bei jeder Korrespondenz.

Keine Gegenstimmen.

Die Versammlung wird durch den Vorsitzenden um 17.05 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, unterzeichnet in Luxemburg an dem eingangs angebeuhen Datum.

Nach Vorlesung der Urkunde wurde diese Urkunde von den anwesenden Personen welche dem Notar durch Namen, Vornamen, Wohnsitz und Stand bekannt sind mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Tallen, E. Romano, A. Principe, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. LAC/2007/18645. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128673/5770/88.

(070148522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme,  
(anc. Arcelor Profil Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme ARCELOR LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jung, General Counsel Luxembourg, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2007.

2. La société anonyme ARCELOR INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula Da Silva, Paralegal, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Les procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41.983, (ci-après: «la Société»), constituée suivant acte notarié du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1993 et dont les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 3 avril 2007.

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A. conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, les parties comparantes prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de changer la dénomination sociale de la Société en ArcelorMittal BELVAL & DIFFERDANGE, avec effet au 15 novembre 2007.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour dénomination ArcelorMittal BELVAL & DIFFERDANGE.»

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 16. (premier alinéa).** Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'ils jugent que les intérêts de la société le nécessitent. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins ou, toute autre partie plus faible du capital social éventuellement prévue par la loi, l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jung, A. P. Da Silva, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13130. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007128663/239/51.

(070149060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**Holivest S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 29.677.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Charles Gielen, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à Koningin Elisabethlei 14, B - 2018 Antwerpen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BELINCORP N.V., une société de droit belge, ayant son siège social à Koningin Elisabethlei 14, B - 2018 Antwerpen, N<sup>o</sup> de registre de commerce: Antwerpen 297.604,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société HOLIVEST S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, a été constituée suivant acte notarié en date 21 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 2 mai 1989 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé contenant conversion du capital en Euro, en date du 15 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 844 du 4 octobre 2001;

- que le capital social de la société HOLIVEST S.A. s'élève actuellement à trois cent et quatre mille euros (304.000,- EUR) représenté par mille sept cents (1.700) actions sans mention de valeur nominale;

- que BELINCORP N.V. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 27 septembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 27 septembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gielen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007. LAC/2007/28992. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007128670/220/53.

(070149025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.